

BP COIFFURE

Diplôme préparé à Belfort
au CFA Municipal Jackie DROUET



Nos équipes :

Le CFA Municipal Jackie DROUET est un établissement à taille humaine. L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives sont mobilisées afin de vous accompagner non seulement pour votre réussite à l'examen mais surtout vers la concrétisation de votre projet professionnel et personnel.

Nos enseignants de matières générales sont titulaires de diplômes universitaires.

Nos enseignants de pratique ont une grande expérience professionnelle dans leur domaine de compétences.

Tous sont formés aux exigences des référentiels de l'éducation nationale et à la pédagogie de l'alternance. Passionnés, ils déploient des trésors d'inventivité et de patience pour redonner confiance aux apprenants et leur communiquer l'envie d'apprendre. En perpétuelle recherche d'innovation et d'initiatives, ils ont à cœur de transmettre leur savoir grâce à un engagement au quotidien.

Ils sont également régulièrement formés. Afin de faire vivre leur passion à nos apprenants, les enseignants de pratique leur proposent régulièrement de participer et de les accompagner à des concours.

Des apprenants du CFA ont d'ailleurs été primés à plusieurs reprises.

Méthodes d'enseignement :

Toutes nos formations sont sous licence Education Nationale sauf le Brevet Technique des Métiers qui est sous licence Chambre des Métiers. Le CFA est centre d'examen pour le Rectorat. Les enseignements se font en présentiel.

Les enseignements à distance peuvent être proposés. Le CFA se réserve le droit d'adapter les modalités de formation Campus en ligne.

Les enseignements généraux, technologiques et professionnels se déroulent sous forme de cours en salle, de travaux pratiques et de travaux en ateliers pédagogiques. Ils sont fondés sur la maîtrise des techniques professionnels.

Les cours d'enseignements généraux sont en relation avec les activités professionnelles.

Directeur adjoint, Responsable Pédagogique, Référent Handicap et Mobilité :

M. Ahmed DJIOUA - 2 rue René Cassin à Belfort - 03 70 04 80 80 - cfa@mairie-belfort.fr

Accessibilités aux personnes en situation de handicap :

Le CFA JACKIE DROUET s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Le CFA JACKIE DROUET s'engage ainsi, pour tout apprenti présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins,
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation,
- Faire le lien entre les différents services de l'école,
- L'accompagner dans ses démarches.

Pour toute question ou demande vous pouvez vous adresser au Référent Handicap du CFA :

M. Ahmed DJIOUA : 03 70 04 80 80 - cfa@mairie-belfort.fr

Livret d'accueil des apprenants en situation de handicap :

<http://cfa.mairie-belfort.com/index.php/informations/livret-handicap>

Registre d'accessibilité :

<http://cfa.mairie-belfort.com/index.php/informations/registre-d-accessibilite>

Mobilité Nationale et Internationale :

La Mobilité Nationale et Internationale pour :

- Découvrir de nouvelles approches et méthodes pédagogiques
- Echanger entre pairs sur ses pratiques en France ou à l'étranger
- Développer l'attractivité des formations et les faire évoluer

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser au Référent Mobilité du CFA :

M. Ahmed DJIOUA : 03 70 04 80 80 - cfa@mairie-belfort.fr

Rythme :

La formation proposée est une formation en apprentissage. Le rythme d'alternance est généralement d'1 semaine de cours théoriques et pratiques au CFA et 3 semaines en entreprise.

Modalités d'accès :

Accès définitif en formation après signature du contrat d'apprentissage avec l'entreprise, validation par le CFA des missions confiées par l'entreprise et sous réserve de validation de la convention avec l'OPCO (organisme financeur).

Pour plus d'informations sur le processus d'inscription au CFA vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

<http://cfa.mairie-belfort.com/index.php/devenir-apprenti>

Délais d'accès : Les rentrées :

Accès selon le planning des formations du CFA : Les rentrées ont lieu chaque année en :

- Septembre pour les 2èmes années
- Octobre pour les 1ères années.

Rémunération en apprentissage :

La rémunération varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle du diplôme selon la réglementation en vigueur.

Pour plus d'informations vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

<http://cfa.mairie-belfort.com/index.php/devenir-apprenti>

Simulateur de calcul de rémunération des alternants : [Simulateur](#)

Conditions tarifaires :

Dans le cadre de l'alternance et du contrat d'apprentissage, la formation peut être financée toute ou partie par un organisme financeur (OPCO).

- Pour un contrat d'apprentissage, l'apprenti n'a pas de reste à charge.
- Pour un contrat de professionnalisation, le taux horaire moyen est de 15 €.

Pour information, les coûts de formation sont compris entre 4282€ et 8739 € par an selon la convention collective de l'employeur.

Le diplôme :

Le Brevet Professionnel Coiffure est un diplôme national de l'Éducation Nationale de niveau 4.

Certificateur : Education nationale

Date d'enregistrement de la certification : 08/11/2023

Durée de la formation :

900 h d'enseignement en 2 ans

Numéro de la Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles :

RNCP38231 – Date d'échéance au 31/08/2028

[RNCP38231 - BP - Coiffure - France Compétences \(francecompetences.fr\)](http://RNCP38231 - BP - Coiffure - France Compétences (francecompetences.fr))

Conditions d'admission :

Etre titulaire de l'un de diplôme ci-dessous : CAP coiffure ; Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleurs

Individualisation du parcours, passerelles et équivalences :

Une dispense de certaines matières est possible en fonction de votre parcours.

Si vous êtes titulaire d'un diplôme supérieur ou équivalent au brevet professionnel, vous pouvez demander un rendez-vous auprès du Directeur Adjoint qui individualisera votre parcours.

Les candidats inscrits peuvent conserver pendant 5 ans les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors des sessions précédentes à toutes épreuve ou sous épreuve (« bénéfices »). Ils peuvent choisir de renoncer à un bénéfice.

Des passerelles ou des équivalences (cf Validations de blocs de compétences, passerelle et équivalence) peuvent être prises en compte en fonction du diplôme préparé.

Pour plus de détail vous pouvez contacter le Responsable Pédagogique :

M. Ahmed DJIOUA : 03 70 04 80 80 - cfa@mairie-belfort.fr

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le titulaire de la formation devra :

- Être capable d'évaluer les attentes, les motivations et les besoins des clients
- Être capable de concevoir de nouvelles coiffures en recherchant et en mettant au point des techniques personnalisées.
- Connaître les principes de gestion d'une entreprise (comptabilité, finance, juridique) et d'animation d'une équipe (recrutement, planification des tâches)

Référentiel de la formation : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index0553.html>

Présentation succincte du métier :

Le titulaire du BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle. Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Matières enseignées :

En complément de la formation en milieu professionnel, la formation au CFA se compose :

- D'enseignements généraux : expression et connaissances du monde. Ces enseignements sont en relation avec les activités professionnelles, arts appliqués, langue vivante.
- D'enseignements technologiques et professionnels. Ils sont fondés sur la maîtrise des techniques professionnelles.

Validations de blocs de compétences, passerelle et équivalence :

La [loi n° 2014-288 du 5 mars 2014](#) a permis l'acquisition de blocs de compétences correspondant à des parties de certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles. Cela signifie que les blocs de compétences acquis lors du suivi d'un enseignement le restent pendant 5 ans et peuvent être complétés ultérieurement en vue de l'obtention d'un diplôme.

Blocs de compétences de la formation :

RNCP38231BC01 - Création, couleur, coupe, coiffage : Gérer les produits et les matériels
Planifier les activités ; Concevoir une coiffure personnalisée ; Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement ; Créer et réaliser des coupes ; Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

RNCP38231BC02 - Modification durable de la forme d'une coiffure

Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires ; Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme d'une coiffure ; Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique de coiffage ;

RNCP38231BC03 - Coiffure événementielle (Option A) : Concevoir des coiffures événementielles ; Réaliser des coiffures événementielles

RNCP38231BC04 - Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B) : Réaliser des coupes masculines spécifiques ; Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

RNCP38231BC05 - Vente-conseil : Transmettre des informations et rendre compte
Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle ; Développer la vente des produits et des services ;
Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services ; Evaluer la satisfaction de la clientèle

RNCP38231BC06 - Management et gestion d'un salon de coiffure : Collecter, sélectionner et traiter les informations ;
Animer et encadrer les personnels ; Participer à la gestion de l'entreprise ; Evaluer le travail du personnel

RNCP38231BC07 - Arts appliqués à la profession : Analyse d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée ; Création d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée

RNCP38231BC08 - Expression française et connaissance du monde : Produire et analyser des discours de nature variée ;
Produire et analyser des supports utilisant des langages différents ; Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports ; Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

RNCP38231BC09 - Langue vivante (Epreuve facultative) : Compétences de niveau B1+ du CECRL ; S'exprimer oralement en continu ; Interagir en langue étrangère ou régionale ; Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

Modalités d'évaluation :

Examen ponctuel

Les épreuves et les coefficients sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Débouchés professionnels :

Il est possible de s'insérer dans la vie professionnelle directement après cette formation.

Le titulaire du BP Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires. Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile. Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique « manager », chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Poursuite d'études :

Ci-dessous quelques exemples de poursuite d'Etude :

Brevet de maîtrise coiffeur

BTS Métiers de la coiffure

Cette liste n'est pas exhaustive